DOCUMENT RESUME

ED 334 282 UD 027 857

AUTHOR de Vries, John
TITLE Statistical Indicators of Ethno-Cultural Community Integration in Canadian Society = Indicateurs statistiques de l'integration des communautes ethnoculturelles dans la societe canadienne.
INSTITUTION Carleton Univ., Ottawa (Ontario). Centre for Research on Ethnic Minorities.
SPONS AGENCY Department of the Secretary of State, Ottawa (Ontario). Multiculturalism Directorate.
PUB DATE 88
NOTE 88p.; French and English texts in one volume.
PUB TYPE Reports - Research/Technical (143) -- Multilingual/Bilingual Materials (171)
LANGUAGE English; French

EDRS PRICE MF01/PC04 Plus Postage.
DESCRIPTORS *Acculturation; Community Development; *Ethnic Groups; Foreign Countries; Immigrants; Research Needs; *Social Indicators; *Social Integration; Sociocultural Patterns; *Statistical Data; Trend Analysis
IDENTIFIERS *Canada; *Equality (Social)

ABSTRACT

This paper addresses the issue of measuring the integration of various ethnocultural communities into Canadian society by means of statistical or social indicators. The overall philosophy of the study is based on the following principles: (1) indicators should have a clear meaning with respect to the underlying concept of integration; (2) indicators should be collected periodically and should be "distributive"; (3) indicators should largely be readily available, preferably as a byproduct of standardized data collection efforts; (4) obtained values should, as much as possible, be either standardized or in some other way adjusted, in order for the effects of factors other than ethnicity to be eliminated; and (5) indicators should have some demonstrated validity in the research literature. The paper discusses a list of dimensions indicative of ethnocultural community integration that have been grouped within the following major categories: (1) demographic and health indicators; (2) educational indicators; (3) economic indicators; (4) housing indicators; (5) legal and political indicators; (6) cultural indicators; and (7) psychological indicators. Much of the discussion relates to an analysis of the literature on community development and integration that emphasizes an approach based on equity and/or equality. The paper recommends an examination of the indicators discussed in terms of their availability, comparability, reliability, and validity for further research. (AF)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED334282

Statistical Indicators of Ethno-Cultural Community Integration in Canadian Society

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY
J. MacLeod
Dept. Sec. of State
TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

by John de Vries
Director
CENTER FOR RESEARCH ON ETHNIC MINORITIES (CREME)

Department of Sociology and Anthropology,
Carleton University, Ottawa

SO 017 857

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)
X This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.
☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality.
• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

Policy & Research,
Multiculturalism,
Multiculturalism & Citizenship
1988

BEST COPY AVAILABLE

INTRODUCTION

The review of the literature on the integration of ethnocultural communities in Canadian society has shown that the concepts of "community development" and "integration" have been used in different ways, and have utilized a wide variety of indicators. Quite obviously, "community development" pertains to the arrangements or institutions designed to accommodate the needs of members of the ethnocultural community itself. In some contrast, "integration" refers to several different aspects.

1. Some form of ""rapprochement" between the culture and values of the ethnocultural community and those of the "host society" - the suggestion is that "integration" is different from "assimilation" (a situation in which an ethnocultural community "disappears" in majority society) and from "adaptation" (in which case it is only the minority culture which changes). Possible measures derived from this concept would require an assessment of the degree to which the majority culture has been modified to accommodate the minority or minorities.

There are several difficulties with this approach. First of all, one would have to measure the "convergence" as a function of changes in majority characteristics as well as minority charcteristics. While convergence may be measured, it is probably impossible to partition any such measure into

the shares attributable to the separate communities.

The second problem derives from the fact that Canadian society contains many ethnocultural communities. If, for the sake of argument, we assumed a convergence between the culture and values of the Italian-Canadian community and those of the English-Canadian community (i.e. an identifiable change in the latter towards the former), it might be logically impossible for English-Canadian society to also adapt to, say, the German-Canadian community.

The best one could expect to do in this approach would be to obtain "subjective" indicators of the degree to which Canadians belonging to the majority community accepted various other communities. Such measures might be obtained from the not unusual survey questions regarding: desirable levels of immigration for persons from a select list of countries (e.g. "do you think Canada should accept more/fewer/no immigrants from Italy/Portugal/Malta?"), traditional "social distance" measures ("would you object to having "M" as neighbours/colleagues/close friends/son-in-law?").

More objective indicators (but probably difficult to obtain) might involve participation (by majority members) in "ethnic" festivities (national holidays, cultural festivals etc.), consumption of "ethnic" foods (spaghetti, sauerkraut, perogies), recorded acts of discrimination (e.g. refusal of landlords to rent to members of specific ethnocultural

communities, or of employers to hire members of specific groups).

2. Somewhat more promising, though perhaps conceptually not so clearcut, is the approach based on some version of "equity" and/or "equality". This approach appears to argue that an ethnocultural community is integrated into Canadian society to the degree that ethnicity "makes no difference" with regards to life chances. In other words, if being a member of group M does not affect one's chances to attend the school of one's choice, live in the neighbourhood one prefers, one's income from employment (and so on), it may be argued that one's ethnicity does not demand sacrifices, or invoke negative sanctions from the majority society. The literature on the "adaptation" of immigrants and/or minorities generally takes this latter approach, rather than the former one. What follows in this paper will be based on this notion of "equity".

PROBLEMS OF DEFINITION

When one considers the research literature on ethnocultural communities in Canada, one is struck by the multitude of definitions of such basic concepts as "ethnicity", "ethnic group", "community" and so forth. To appreciate the variety of definitions, one might consult the paper by Isajiw (1970); other discussions may be found in De Vries (1985) and Allardt (1985). Such problems do not disappear when one uses "ethno-cultural community" rather than "ethnic group", nor do they change substantially. The problem remains one of specification: if we all agree that there is such a thing as an "Italian-Canadian ethnocultural community" (substitute "Italian-Canadian ethnic group" if you want), then it is still not obvious who belongs to this community and who does not. Similarly, one might not get very high levels of agreement on the acceptability of, say, a Sardinian-Canadian ethnocultural community, or an "Outer Mongolian-Canadian ethnocultural community", and so forth.

The available reviews of concepts such as ethnicity have yielded the suggestion that we are dealing with a characteristic which is:

1. passed on from one generation to the next one;
2. associated with distinctive ways of speaking and/or behaving;

3. recognized by members with the same characteristic (i.e. "self-definition");
4. recognized by persons not sharing the characteristic ("definition by others");
5. associated with a recognizable "social structure" (either in terms of formal organizations or in terms of identifiable personal networks of family members, friends, acquaintances, other associates).

The trouble with this typology is that there are many unclear aspects to it. While - to return to our example of Italian-Canadians - there are few problems to ascertain whether or not this characteristic is passed on from parents to children; whether there are "typically Italian-Canadian" ways of speaking or acting; whether Italian-Canadians identify themselves as such; and whether there are recognizable social structures, it is not so easy to establish wheter or not other Canadians generally recognize Italian-Canadians as such. It gets even harder when one deals with relatively small groups (for example, persons with origins in Estonia, Latvia and Lithuania are generally thrown together into a new ethnic group called "Baltics"; it is not immediately obvious that Estonians, Latvians and Lithuanians would themselves see that "global ethnicity" as appropriate. Similarly, the 1981 census of population produced in some of its tables an ethnic origin category

called "Benelux". It is doubtful that many Canadians of Dutch, Belgian or Luxembourg background feel very much at home with such an ethnicity).

There are several approaches to this problem, though none of them is capable of solving it. The most pragmatic one would appear to utilize the "ethnic origin" approach used in the census of population. As has been shown in De Vries (1985), this measure is one based primarily on descent criteria, but contains elements of self-identification (mostly because respondents are allowed to choose their ethnic "label"). Moreover, the published tabulations contain a peculiar element of "identification by others", in the sense that various responses are lumped together as a consequence of Statistics Canada's coding and editing rules. As Ryder pointed out in 1955, this resulted in, among other curiosa, a "Swiss" ethnic group (but not a "Belgian" one). One could speculate that such diverse elements as Basques, Catalans and Andalusians are grouped together as "Spanish", but such conjecture could be tested by inspection of the coding conventions. Despite these shortcomings (plus several others which should be explored further), it appears that the categorization by "ethnic origin" (indicated by the census question) is preferable over any other possibility. Again quite pragmatically, there is more information based on this definition than on any alternative. While one may run into some tricky issues for smaller and/or more recently settled

groups, the largest communities in Canada will be captured fairly accurately by this approach.

One facet of this approach needs to be discussed somewhat further. Beginning with the 1981 census, respondents were allowed to report more than one ethnic origin. Thus, one finds persons with German and British; Italian and French; Native Indian and Ukrainian ethnic origins (to mention only a few not very absurd combinations). Decisions will obviously have to be made about the allocation of persons with such multiple ethnic origins.

SOCIAL INDICATORS; GENERAL CONSIDERATIONS

Social indicators have been used, in many advanced industrial societies, as elements in the monitoring of societal progress, either for the population as a whole or for selected subgroups (regional populations, racial or ethnic minorities, women, and so forth). This is not the most suitable place to discuss their history, the development of a literature and a methodology, their limitations or other characteristics. Whatever approach one takes, it is generally recognized that social indicators are intended to be used to measure and describe social conditions. Rather than strict description, the ultimate purpose is some sort of evaluation, of "how well society is doing" with regards to reducing a set of social problems, or producing equality of access or opportunity for members of disadvantaged groups. As such, social indicators are "yardsticks" by means of which the position of one or more groups may be compared with that for some standard reference group. This group may either be the total population or that group which most clearly represents the majority in society. In the case of ethnocultural communities in Canada, one might select the population of British ethnic origin as the standard (if, that is, the total population is not an acceptable standard).

It should be obvious that systems of social indicators should be based on the explicit discussion of "what is to be indicated?" While it may be of anecdotal interest to know that Icelandic Canadians are overrepresented in the province of Manitoba, that kind of fact is meaningless unless we know (or at least are prepared to defend the idea) that residing in Manitoba is either something to be avoided, or something of great benefit. Such positions are not always self-evident; in this document, we will try to articulate the nature of the indication for the measures proposed.

If social indicators are evaluative measures, it is obviously important that they be available diachronically. Time series data are essential elements in measuring "progress', the impact of social policies and the consequences of demographic processes of reproduction and migration. This does not deny the value of data collected in selected surveys; the point is primarily to stress that such data, too, would be more useful if their collection could be repeated at regular intervals.

Finally, the value of the indicator is enhanced if the explicit comparison with the standard group yields an easily recognizable value. Such is inherently the case with such measures as the index of dissimilarity, but not with many other indicators. While one could, for example, compare a group's median value for occupational prestige with that for the total population, such comparisons might not tell very

clearly whether or not the group is becoming more equal to the majority. One might address this point by setting the "standard value" to 100 and expressing the value for any indicator, for any ethnocultural community as a percentage of the standard. Thus, for example, if the median occupational prestige score for Canadian-born labour force participants with two Canadian-born parents was 482 in 1971, we could transform the comparable median for persons of Polish ethnic origin (477) into a value of 99 percent (data from Richmond and Rhyne, 1982:98).

Finally, good social indicators should be "distributive"; that is, one should be able to utilize an indicator at different levels of aggregation. It is, of course, useful to assess the progress of, for example, the Hungarian group in Canada over time. It would be even more useful if we could then examine the group's progress in different parts of the country, or by different durations of residence in Canada. To our knowledge, no suitable systems of indicators have been developed for the study of Canadian ethnocultural communities. There are, admittedly, many collections of social facts about selected groups (women, Native Canadians, official language minorities), but none which have been explicitly designed as indicators of integration or inequality of Canadian ethnocultural communities. A model worth considering is one provided by the U.S. Commission on

12 Civil Rights: Social Indicators of Equality for Minorities and Women (Washington: U.S. Commission on Civil Rights,

1978). This publication does contain indicators for: education, employment (including occupation), income and housing. For each of these facets, several indicators are introduced. Moreover, their "indicator value" is assessed on the basis of established relationships. That is, groups with lower levels of education are, by virtue of that fact, likely to have less prestigious occupations, lower wages, fewer household amenities. In any indicator system, such adjustments and standardizations are necessary requirements.

DIMENSIONS

It is not very difficult to produce a long list of dimensions along which one could idicate the integration of various ethnocultural communities into Canadian society. Conveniently, a paper produced by Richmond and Rhyne as a background paper for a UNESCO symposium on "Social Indicators of Ethnic and Cultural Minorities" (held in Ottawa in October 1981) provides much of the necessary thinking on the topic. (So far, no further information has come to our attention about this symposium, but the Richmond and Rhyne paper is useful all by itself). To take our cues from this paper, we could begin with a listing of seven different dimensions. As will become clear during the discussion, these dimensions will need to be reorganized at a later stage

1. Demographic and health indicators

    1. immigration
    2. emigration
    3. migration
    4. age distribution
    5. sex composition
    6. vital statistics (fertility, morbidity, life expectancy)
    7. suicide
    8. addiction to drugs, alcohol
    9. accidents
    10. health (physical, mental)

2. Educational indicators

    1. years of education
    2. training qualifications
    3. degrees obtained
    4. educational funding
    5. literacy
    6. cultural education (including language and heritage education)
    7. English as a second language
    8. skill training

3. Economic indicators

1. Industry of employment
2. Occupation
3. Income
4. Position above or below the poverty line
5. Unemployment
6. Underemployment
7. Licensing
8. Self-employment
9. Discrimination in employment

4. Housing indicators

1. Housing type
2. Tenure (owning vs.renting one's dwelling unit)
3. Value of mortgage
4. Presence of amenities
5. Value/rental payments for dwelling unit
6. Discrimination in housing

5. Legal and political indicators

1. Citizenship
2. Voting
3. Representation in the legislature
4. Representation in other public bodies
5. Human rights
6. Affirmative action
7. Civil liberties
8. Womens status
9. Crime
10. Judicial
11. Prisons

6. Cultural indicators

1. Language loss
2. Language retention
3. Cognitive acculturation
4. Behavioural acculturation
5. Beliefs/values
6. Arts
7. Endogamy/exogamy
8. Child socialization
9. Social relations
10. Geographic concentration
11. Religion

to assess equity, integration or anything along those lines. Let us, therefore, backtrack a little and discuss those indicators which might tell us something about integration.

1. Demography and ecology. The literature review has yielded the suggestion that a group's integration and development are to a large extent determined by a number of demographic factors:

a. Size. The total number of group members in the country does affect the possibility for a group to develop its own institutions. If ethnocultural communities are defined in terms of ethnic origin (as measured in the censuses of population for 1971, 1981 and 1986), then relatively easy measures may be obtained at each new census. Possible problems include:

(i) multiple origins (e.g. British-Finnish) - one must make intelligent decisions about their allocation to an ethnocultural group;

(ii) Identification of separate groups - data on ethnic origin are only usable to the extent that the categories accepted by Statistics Canada reflect "real" groupings in Canadian society (such groupings as "Baltic" and "Benelux" suggest that some work needs to be done in this area). This problem is probably most acute in the case of very recently established groups. It does, for example, make sense to subdivide immigrants from Sri Lanka

into Tamils and Sinhalese. To put these together as Sri Lankans makes such data virtually useless.

b. Recency of settlement. One may consider two separate measures here:

(i) percentage of the group born in Canada;

(ii) median number of years of residence in Canada for group members born outside Canada.

Both these measures may be obtained from census data (provided that questions do not change substantially in this area).

c. Residential segregation. Such measures may be obtained at different levels of aggregation: at the level of provinces (least informative), counties and census divisions (more informative, but cumbersome), for census tracts within selected areas (cf. the work by Kralt and Balakrishnan on segregation in Montreal, Toronto, Vancouver).

d. Age distribution. While this measure does not tell us much about integration in the strict sense (one might make the claim that differences in age structure between an ethnocultural comunity and the host society indicate differences in overall characteristics), such data are important in that they tell us something about the specific needs of the community. For example, a group with high proportions over 65 years of age will not be well served with the offering of high school courses in "heritage languages". Moreover, such a group

will by definition have relatively low levels of labour force participation (in other words, one will have to conduct some form of age standardization before other, age-dependent, indicators may be evaluated and compared).

e. Other measures suggested by Richmond and Rhyne, while intellectually attractive, are probably not feasible in practice - while it would be nice to have direct measures on fertility, mortality, death by cause, infant mortality and the like, such data require the collection of vital statistics with details on ethnic origin included. Such data are currently not collected; the effort to modify the collection of vital statistics is probably not justifiable.

2. Education. There seems to be an emerging consensus that the perceived disadvantages occurring to specific ethnocultural communities are to a large degree attributable to disadvantages with regards to formal educational attainment.

Measures indicating educational attainment could take the folowing form:

a. Years of education (or alternatively, highest level of education attained). Such questions are routinely asked in the population census and would, therefore, be easily linked with the demographic indicators mentioned above.

Problems:

(i) equivalence. Especially when education is measured in terms of level, one will have to find ways to establish equivalents (Note that this problem even functions when we deal with Canadian provinces - it is, of course, much more serious when we consider high school graduates educated in Cambodia, Cameroon and Canada). This problem does not (quite) go away if we measure education in terms of completed years (some societies teach pupils more per year than do others);

(ii) Age structure. Obviously, groups with high proportions under 15 years of age will have low overall levels of educational attainment. Such data should be standardized by age to eliminate this type of structural difference.

b. Proportion of group with at least a certain level of education (e.g. at least some post-secondary education). Some of the problematic aspects of equivalence do, of course, persist with this variable (it may, however, be less serious than in the measurement of highest level of education attained).

c. Access to "heritage language" courses. This might be considered from the point of "supply": are courses in this language offered? Where? How many pupils can be accommodated? In addition, one could indicate the "demand": what proportion of group members living

within a certain distance from the location where courses are offered is, in fact, subscribing to the course? (Problem: to separate community members from others taking these courses for "general interest").

3. Economic indicators

a. Occupational distribution

A common line through much of the literature reviewed has been that members of different ethnocultural communities may, to varying degrees, be concentrated in particular occupations and/or sectors of the economy. There are various approaches to the indication of such an ethnic division of labour.

(i) one could simply partition the labour force participants belonging to a given community into fairly detailed occupational categories (for example, four-digit CCDO codes available in the census of population), then measure the difference between the composition for the group and that for the total Canadian labour force (or a specific reference group, such as Canadians of British ethnic origin). Such differences could be quantified by means of an index of dissimilarity (for which a value of zero indicates complete equality, and a value of one-hundred indicates maximum inequality);

(ii) one could, in analogy to the approach taken by Richmond and Kalbach, measure the proportion of a group's labour force participants in managerial and professional occupations;

(iii) one could, in the style of Porter and his associates, transform occupational categories into prestige scores (based on the work by Blishen, and by Blishen and McRoberts). Occupational attainment could then be indicated by the median prestige score (in comparison with the median score for the total labour force, or for a selected reference group). In all these instances, indicators should be based on standardized data (by age and sex, jointly).

b. Industrial characteristics. In a way similar to that used in the indication of occupational differences, one might wish to evaluate the degree to which an ethnocultural community is concentrated in particular industries. Approaches based on indices of dissimilarity might be most fruitful here. The major purpose is not just to say that a group is overrepresented in, say, the construction industry or the garment trade, but to establish the concentration of a group in industries with undesirable working environments, or low levels of unionization, or large fluctuations in employment opportunities.

c. Labour force participation and employment. For members of labour force age (15 through 64), the proportion participating in the labour force indicates the degree to which the group has access to the economic resources of society. Such data must naturally be standardized by age and sex to be meaningful. Among those participating in the labour force, the proportions employed (full-time, part-time) and unemployed are further indications of the equality of access to employment. Measures of participation and of unemployment need to be considered jointly for an assessment of the share of "discouraged workers" - persons who have dropped out of the labour force after having failed to obtain a job.

d. Underemployment (or overqualification). If one accepts the notion that many occupations have rather narrow ranges with regards to the educational qualifications required for the job, then one might be able to assess the proportion of jobholders overqualified for the position (what is the percentage of taxidrivers with university degrees?) or, alternatively, the proportion of persons with a particular level of education in jobs requiring lower qualifications (what percentage of university graduates is employed in jobs for which university education is not required?).

e. Labour income. One of the most commonly used indicators
24 of "equality of life chances" is the income earned from employment. In many ways, this is a relatively simple

and easily available measure. It should be recognized, however, that income from employment is to a large degree determined by such characteristics as age, sex,number of years of experience in the labour force (highly associated with age, of course), educational qualifications, number of weeks worked during the year, number of hours worked in the average week. It is only after the direct measures of labour income (for a calendar year or during a "reference week") have been adjusted or standardized for the above variables that one may use this indicator to assess the integration of members of various ethnocultural communities. (Note: the list of factors mentioned above is, undoubtedy, not complete. A review of the literature on income inequality will probably yield several additional factors which should be considered).

4. Housing indicators. An important measure of the well-being of a group deals with the quality of shelter. Some of the indicators used in this area are almost directly economic in nature, while others might be somewhat more subjective.

a. Housing type. Some work has been done on the propensities of various groups to live in apartments or in single dwelling units. To some extent, this is, of course, a function of residential characteristics such as: size of community and concentration in rural or

urban areas. The supply of apartments (as a proportion of housing stock) increases with increasing community size and increasing land values. Thus, one might expect groups which are concentrated in large urban areas to have high proportions living in apartments. In addition, the costs of living in apartments tend to be lower than those associated with living in single dwellings (after controls for community size); thus, this indicator will also be associated with household income. Obviously, some form of adjustment for income will have to be applied as well.

b. Housing tenure. A quite clearly economic indicator, depending on the income (and/or wealth) available to a household. Owning one's own home seems to be a highly valued goal in Canadian society; thus, it appears that home ownership is a good indicator of a group's integration in Canadian society. The work by Richmond and Kalbach (1980) suggested that variations in homeownership were, to a large degree determined by such factors as income and urban concentration. In addition, standardization on age would seem to be essential.

c. Housing quality. Some of the Richmond and Kalbach work deals with the presence of household amenities (such as refrigerators and colour televisions). Such measures are, of course, largely of an economic nature: ownership of relatively expensive consumer goods is

highly dependent on the amount of disposable income. Even after adjustments are made for differences in household income, it is not all that obvious that this type of indicator is all that helpful. One could argue that the possession of a wide range of amenities does tell us something about the integration of an ethnocultural community (and, as such, forms an indication). It will, however, turn out that ownership for some of these amenities has such small variances that the indicative value is rather low.

More important are possible measures of the state of repair (or disrepair) of a household's dwelling unit. (Again, one would have to standardize on size of community and household income at least). The data on the physical state of the residential unit, collected in the census of population, might be considered. It is not known whether these data have sufficiently high levels of reliability.

d. Discrimination in housing. A much less accessible indicator would deal with the degree to which a group is subject to discrimination in housing (for example, the extent to which landlords refuse to rent to members of a particular group, or property owners are unwilling to sell to specific groups). Such data are difficult to obtain, for several reasons. First of all, increasing legal protection of the rights of minorities has made this type of discrimination a covert strategy, rather

than the overt practice it may have been. For example, a landlord may decide not to rent to families with more than two children, or to smokers (other examples may be found easily). If large family size, or smoking, are associated with particular ethnic groups, then such restrictions have discriminatory effects, whether intended or unintended.

Secondly, "discriminatory acts" are a function of the strategy a household adopts in finding accommodation. "Renting" appears to be associated more clearly with discrimination than "buying". Therefore, households have higher probabilities of being the victims of discrimination as a function of the number of potential landlords contacted (which itself may be a function of economic characteristics and/or lifestyles). Finally, being the victim of discrimination may to some degree be a subjective variable. Preferable to measuring discrimination by asking persons if they have ever been the victims of discrimination in the housing market may be to count the number of registered complaints in the files of various "human rights offices". That strategy does not solve the problem of "unrecorded" acts of discrimination, but may produce more reliable measures than does the survey approach.

28

5. Legal and political indicators. In the Richmond and Rhyne paper, many indicators are listed under this heading.

Several items given appear rather fuzzy; moreover, there may be pragmatic problems with some of the suggested variables. However, there are some indicators here worth pursuing:

a. Citizenship. Hurd (1955) already suggested that the proportion of group members which adopts Canadian citizenship is a good indicator of the group's integration in Canadian society. Obviously, such measures should be restricted to members born outside Canada. In addition, standardization on the number of years of residence in Canada will be essential. One might wish to exclude those persons who have lived in Canada for less than the minimum period of residence required to be granted Canadian citizenship.

b. Other legal aspects. Given the provisions in Canada's Charter of Human Rights, it would appear that very little may be said about legal indicators of integration. Generally, the differences between Canadian citizens and landed immigrants are universal (i.e. do not differentiate on the basis of ethnocultural characteristics). Thus, any differences between different communities would be due to the variations in proportions of the foreign-born who are not Canadian citizens (which, itself, is a function of the group's length of residence in Canada).

c. Representation in elected bodies. The degree to which a group participates in the public life of a society may be indicated by the extent to which its members run as candidates to elected positions and, secondly, the rate of success of such candidates. The list of potential elective bodies runs all the way from the federal parliament, through provincial legislatures, to municipal councils, school boards, hydro commissions and so forth. One ought to consider, in such measures, the "population exposed to risk". That is, to indicate the degree to which a group participates in municipal politics, one should count the number of candidates (whether elected or not) belonging to a particular group, and relate this to the number of possible voters belonging to the same group.

6. Cultural indicators. Under Richmond and Rhyne's cultural category, many items are listed which in some way may be related to a community's culture; the concept has many different meanings which, to some degree, tap quite varied aspects of human behaviour. It does make sense to look at the following aspects:

a. Language characteristics. One of the dimensions of both community development and integration is that of language use and capacity. With regards to community

development, it appears important that members of one ethnocultural community maintain the language associated with the group (Italian, Icelandic, Hindi). On the other hand, the point has been made that adequate knowledge of English and/or French is virtually a necessary condition or one's attaining reasonably fair life chances in Canadian society. In addition to the formal, legal requirements regarding language knowledge in connection with becoming a Canadian citizen, obtaining a driver's license or becoming a certified member of one of the professions, there are many "informal" considerations which make fluency in one of Canada's official languages an important factor (communicating with the family doctor, being able to decipher the notes one's child brings home from school, taking courses at post-secondary institutions, etc.). It may appear that these two aspects are to some extent contradictory: efforts one puts into maintaining one's original language might be spent at the expense of acquiring, or increasing one's fluency in, a second language. Early policies and theoretical positions were very much inclined to encourage the learning of the official languages, rather than supporting the "ethnic" languages. Fairly recent findings and models from linguistics have produced modifications of this position. It has been shown that success in acquiring a second language is

positively associated with the degree of fluency one has in one's first language. Somewhat paradoxically, supporting and developing a community's language may thus eventually accelerate members' acquisition of English and/or French. We may, therefore, consider a small set of indicators dealing with language:

(i) "Language maintenance". Data from the censuses of 1971, 1981 and1986 allow two measures:

a) "ancestral" language maintenance: the proportion of the members of an ethnocultural community which reported the associated language as mother tongue. Such a measure describes, of course, the degree to which the ancestors of the group's current members maintained the language;

b) "current" language maintenance: the proportion of those persons with a given mother tongue who speak that language most often in the home.

(ii) Official language ability: the percentage of persons with a given mother tongue which is able to speak English, or French, or both (This obviously assumes that the mother tongue is neither English nor French).

It should be kept in mind that measures such as those suggested above are relatively crude measures of the language characteristics of ethnic groups. The ability to speak English and French does not imply that a

person indeed uses those languages in daily interaction (though the obverse is true: inability to speak English implies that one cannot use that language at home, at work or elsewhere). Moreover, relatively simple self-report questions do not provide sufficient detail for us to know anything about the linguistic "quality" of the language(s) mentioned. In some consolation, it may be remarked that even simple measures, such as the ability to speak English and/or French, have been shown to be strongly associated with such indicators as educational attainment, occupation and labour income.

b. Endogamy/exogamy. A characteristic of ethnocultural groups which appears to be logically related to its language characteristics is ethnic and/or linguistic endogamy. To what extent do members of the group find mates who belong to the same group? As a complementary measure, what proportion of those married has found a spouse who belongs to the majority community? One may argue that the extent to which mate selection ignores the ethnic characteristics of potential spouses is an indicator of the degree to which the group has integrated into society (and, alternatively, to which majority members have accepted the group's members as suitable marriage partners). Such measures are more complex than might be expected. One would have to exclude, first of all, persons who married before they immigrated to Canada (it would be fair to assume that

culture). One the other hand, time spent on reading products written in a minority language may not say much against integration, either, unless we know something about the relative amounts of time spent on reading in the different languages. In the same vein, the production of cultural goods (circulation data for ethnocultural papers, newsletters, weeklies; broadcasting hours for radio and television programs) may tell us something about the internal development of the community (standardized on group size), but not necessarily about its integration.

7. Psychological indicators. This is probably the least clearly articulated dimension. The most commonly used indicators deal with "ethnic identity" and "identification"; the former tends to deal simply with the question whether a person (feels he) belongs to an ethnocultural community, while the latter deals with the (perceived) strength of that identity. If one uses measures such as the census-related "ethnic origin" criterion, it may make sense to relate this largely objective measure to some question on "ethnic identity". Porter and his colleagues used the question on ethnic origin as well as one on self-identification in the Canadian Mobility survey of 1973. A cursory analysis of the cross-tabulation between the two measures showed that the proportions of respondents identifying with their ethnic origin group were overall quite low (only for persons of

Italian ethnic origin did nearly fifty per cent identify themselves as "Italian") (De Vries, 1985:354). It should be noted that this cross-tabulation did not control for place of birth; the results suggest that the foreign-born would have reasonably high proportions identifying with their ethnic origin, but that those born in Canada would largely identify themselves as "Canadian". Given this finding (which, incidentally, would warrant replication in a study more directly dealing with ethnocultural communities), it is unlikely that data on ethnic identification would add much to the measurement of "psychological integration".

CONCLUSIONS

This document forms a first attempt to address the issue of indicating the integration of various ethnocultural communities into Canadian society. The overall philosophy has been based on the following principles:

1. Indicators should have a clear meaning, with respect to the underlying concept of integration. In other words, if we know that a particular indicator has a value of "95" for a given group, we should be able to judge whether or not that group is highly integrated (alternatively, we should know at least what numerical value would indicate "total" integration).

2. Indicators should be collected periodically, and should be "distributive"; one should thus be able to assess a group's progress over time, as well as differences between provinces or regions of the country, or between large or small communities.

3. Indicators should largely be readily available, preferably as a byproduct of standardized data collection efforts;

4. Obtained values should, as much as possible, be either standardized or in some other way adjusted, in order for the effects of factors other than ethnicity to be eliminated;

5. Indicators should have some demonstrated validity in the research literature. In that sense, much of what has been discussed in this document relates back to the analytical review of the literature on community development and integration. What resulted should by no means be taken as a "blueprint" for an indicator system. Several problems - of specification, of definition, of measurement, of standardization - have not (yet) been settled. Moeover, it would seem reasonable to engage in a "feasibility study", in which the indicators listed above are examined on their availability (e.g. whether or not available as possible outputs from the census of population, or other recurring data collections; wheter available for a large number of ethnocultural communities; periodicity of collection; difficulties arising in standardization), comparability (to what extent do different data sources use varying criteria for membership in given communities? To what extent does the same data source change methods of data collection, coding, editing and imputation?), reliability (to what extent are observed values affected by measurement error? To what degree are different data sources affected in different ways by measurement procedures?) and validity (e.g. further

discussions on the exact indicative value of these indicators will be required).

Indicateurs statistiques de l'intégration des communautés ethnoculturelles dans la société canadienne

Par John de Vries
directeur
CENTRE DE RECHERCHE SUR LES MINORITÉS VISIBLES (CREME)

Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Carleton, Ottawa

Politiques et recherches,
Multiculturalisme,
Multiculturalisme et citoyenneté
1988

INTRODUCTION

L'étude des documents sur l'intégration des communautés ethnoculturelles dans la société canadienne a montré que les concepts de "développement des communautés" et "intégration" ont été utilisés de différentes façons et ont employé une grande variété d'indicateurs. De toute évidence, "développement des communautés" se rapporte aux organisations ou aux institutions conçues pour répondre aux besoins des membres de la communauté ethnoculturelle elle-même. Par contre, "intégration" se rapporte à plusieurs aspects différents.

1. Une forme de"rapprochement" entre la culture et les valeurs de la communauté ethnoculturelle et celles de la "société hôte" - la proposition est que l'"intégration" est différente de l'"assimilation" (une situation dans laquelle une communauté ethnoculturelle "se fond" dans la société de la majorité) et de l'"adaptation" (dans laquelle seule la culture de la minorité change). Les mesures possibles découlant de ce concept nécessiteraient une évaluation du degré de modification de la

culture de la majorité pour se conformer à la minorité ou aux minorités.

Cette approche présente plusieurs difficultés. Tout d'abord, il faudrait mesurer la "convergence" comme une fonction des changements survenus dans les caractéristiques de la majorité ainsi que dans les caractéristiques de la minorité. Bien que l'on puisse mesurer la convergence, il est probablement impossible de répartir une telle mesure en différentes parties et de les attribuer aux diverses communautés. Le deuxième problème découle du fait que la société canadienne renferme de nombreuses communautés ethnoculturelles. Si, à titre d'exemple, nous supposons une convergence entre la culture et les valeurs de la communauté canadienne-italienne et celles de la communauté canadienne-anglaise (c'est-à-dire un changement identifiable dans cette dernière communauté pour se rapprocher de la première), il pourrait être logiquement impossible pour la société canadienne-anglaise de s'adapter également à la communauté canadienne-allemande par exemple. Le mieux que l'on puisse espérer faire dans cette approche serait d'obtenir des indicateurs "subjectifs" sur le degré d'acceptation des diverses communautés par les Canadiens appartenant à la communauté de la majorité. On pourrait

obtenir ces mesures à partir des questions habituelles posées dans le cadre d'enquêtes et portant sur les niveaux souhaitables d'immigration pour les personnes provenant d'une liste spéciale de pays (par ex.: "Pensez-vous que le Canada devrait accepter plus d'immigrants/ moins d'immigrants/aucun immigrant de l'Italie/du Portugal/de Malte?"), sur les mesures traditionnelles de "distance sociale" (Vous déplairait-il d'avoir des "X" comme voisins/collègues/amis intimes/gendres?").

Un plus grand nombre d'indicateurs objectifs (mais probablement difficiles à obtenir)pourraient comprendre la participation (des membres de la majorité) à des fêtes "ethniques" (fêtes nationales, festivals culturels, etc.), la consommation de plats"ethniques" (spaghetti, choucroute, pérohés), des actes de discrimination consignés par écrit (par ex. le refus de la part de certains propriétaires de louer à des membres appartenant à des communautés ethnoculturelles particulières, ou le refus de la part d'employeurs d'engager des membres de groupes particuliers).

2. L'approche qui se fonde sur une certaine version de l'"équité" et de l'"égalité" est un peu plus prometteuse, bien qu'elle ne soit peut-être pas aussi bien définie sur le plan conceptuel. Cette approche semble soutenir qu'une communauté ethnoculturelle est intégrée dans la société canadienne dans la mesure où l'appartenance ethnique "ne fait aucune différence" en ce qui concerne les chances offertes dans la vie. En d'autres mots, si le fait d'être membre du groupe X n'affecte pas les chances d'un individu de fréquenter l'école de son choix, de vivre dans le milieu qu'il préfère, si cela n'affecte pas son revenu acquis du travail (et ainsi de suite), on peut affirmer que l'appartenance ethnique n'exige pas de sacrifices ou n'appelle pas de sanctions négatives de la part de la majorité. Les publications relatives à l'"adaptation" des immigrants ou des minorités adoptent en général cette dernière approche plutôt que la première. Le présent document se fondera sur cette notion de l'"équité".

LES PROBLÈMES DE DÉFINITION

Lorsqu'on étudie la documentation de recherche sur les communautés ethnoculturelles du Canada, l'on est frappé par les nombreuses définitions qui existent pour des concepts aussi fondamentaux que "appartenance ethnique", "groupe ethnique", "communauté", etc. Pour avoir une idée de la variété de ces définitions, on peut consulter le document de Isajiw paru en 1970, ainsi que d'autres études et celles de De Vries et d'Allardt publiées en 1985. Ces problèmes ne disparaissent pas lorsqu'on utilise l'expression "communauté ethnoculturelle" plutôt que "groupe ethnique"; ils restent essentiellement les mêmes. Il s'agit en fait d'un problème de spécification : si nous admettons tous qu'il existe une "communauté ethnoculturelle canadienne-italienne" (ou si vous préférez un "groupe ethnique canadien-italien"), il n'est pas pour autant facile de déterminer les personnes qui appartiennent à cette communauté et celles qui n'y appartiennent pas. De même, l'on ne pourrait parvenir à un accord général en ce qui concerne l'acceptabilité d'une communauté ethnoculturelle canadienne-sarde par exemple ou d'une "communauté ethnoculturelle canadienne-mongolienne extérieure, etc.

Les études existantes sur des concepts tels que l'appartenance ethnique laissent entendre que nous avons affaire à un caractère distinctif qui est :

1. transmis d'une génération à l'autre
2. associé à des façons distinctives de parler et de se comporter
3. reconnu par les membres qui ont le même caractère distinctif (c'est-à-dire l'auto-définition)
4. reconnu par les personnes qui ne partagent pas ce caractère distinctif ("définition par les autres")
5. associé à une "structure sociale" reconnaissable (soit en fonction d'organisations formelles, soit en fonction de réseaux personnels identifiables de parents, d'amis, de relations, d'autres associés).

La difficulté avec cette typologie, c'est qu'elle comporte de nombreux aspects obscurs. Si nous revenons à notre exemple des Canadiens-Italiens, bien qu'il ne soit guère difficile de déterminer si ce caractère distinctif est transmis ou non par les parents aux enfants, s'il y a des façons de parler et d'agir qui sont typiquement canadiennes-italiennes, si les Canadiens-Italiens s'identifient eux-mêmes comme tels et s'il y a des structures sociales reconnaissables, il n'est pas si

facile d'établir si les autres Canadiens en général reconnaissent ou non les Canadiens-Italiens comme tels. La difficulté s'accroît encore lorsqu'on se penche sur des groupes relativement restreints (par exemple, les personnes d'origine estonienne, latvienne et lithuanienne sont en général réunies dans un groupe ethnique nouveau, celui des "Baltes"; il n'est pas immédiatement évident que les Estoniens, les Latviens et les Lithuaniens considéreraient eux-mêmes cette "origine globale" comme étant appropriée. De même, le recensement démographique de 1981 a produit dans certains de ses tableaux une nouvelle catégorie d'origine ethnique appelée "Benelux". Il n'est pas certain que beaucoup de Canadiens d'origine hollandaise, belge ou luxembourgeoise acceptent d'emblée cette origine).

Il existe plusieurs approches à ce problème bien qu'aucune d'entre elles ne puisse le résoudre. Il semble que les plus pragmatiques vont opter pour l'approche fondée sur l'"origine ethnique" qui a servi dans le recensement de la population. Comme l'a indiqué De Vries (1985), cette mesure se fonde principalement sur les critères relatifs à la descendance, mais elle renferme certains éléments d'auto-identification (surtout parce que les répondants pouvaient choisir leur "étiquette" ethnique).

En outre, les tableaux publiés contiennent un élément singulier d'"identification par les autres", en ce sens que différentes réponses sont réunies ensemble par suite des règles de codification et d'édition de Statistique Canada. Comme Ryder l'a souligné en 1955, à cause de cette approche, on obtient, entre autres curiosités, un groupe ethnique "suisse" (mais pas de groupe "belge"). On pourrait supposer que des éléments aussi divers que les Basques, les Catalans et les Andalous sont groupés ensemble sous la catégorie "Espagnols", mais il serait possible de vérifier cette hypothèse en examinant les conventions relatives au codage. En dépit de ces lacunes (ainsi que de plusieurs autres qu'il faudrait analyser plus à fond), il semble que la catégorisation selon l'"origine ethnique" (indiquée par la question du recensement) est préférable à n'importe quelle autre possibilité. De nouveau, au point de vue pratique, cette définition fournit plus de renseignements que toute autre possibilité. Bien que l'on puisse faire face à des questions compliquées dans le cas des groupes plus petits ou des groupes établis de fraîche date, la saisie des données relatives aux plus grandes communautés du Canada sera assez exacte avec cette approche.

Il est nécessaire d'analyser un peu plus à fond une des facettes de cette approche. À partir du recensement de 1981, les répondants avaient la possibilité de rapporter plus d'une origine ethnique. Ainsi, on trouve des personnes ayant des origines allemande et britannique, italienne et française, indienne du Canada et ukrainienne, pour ne mentionner que les alliances les moins rares. Il est évident qu'il faudra prendre des décisions au sujet de la façon de classer les personnes qui ont des origines ethniques multiples.

LES INDICATEURS SOCIAUX - CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Dans beaucoup de sociétés industrielles évoluées, les indicateurs sociaux ont été utilisés comme des éléments pour contrôler le progrès social, soit de la population toute entière, soit de certains sous-groupes (populations régionales, minorités raciales ou ethniques, les femmes, etc.). Le but du présent document n'est pas d'analyser leur histoire, le développement d'une documentation et d'une méthodologie, leurs limites ou d'autres caractéristiques. Quelle que soit l'approche choisie, on admet en général que les indicateurs sociaux sont utilisés pour mesurer et décrire les conditions sociales. Le but final est d'obtenir une certaine évaluation plutôt qu'une simple description des progrès que réalise une société par rapport à la réduction d'un ensemble de problèmes sociaux, ou par rapport à l'égalité d'accès ou des chances pour les membres des groupes défavorisés. En tant que tels, les indicateurs sociaux sont des "étalons" au moyen desquels on peut comparer la situation d'un groupe ou de plusieurs groupes à celle d'un groupe-type de référence. Ce groupe peut être la population totale ou le groupe qui est le plus représentatif de la majorité. Dans le cas des minorités du Canada, on pourrait choisir la population d'origine

britannique comme groupe-type (c'est-à-dire dans le cas où la population totale n'est pas une norme acceptable).

Les systèmes d'indicateurs sociaux devraient de toute évidence se fonder sur l'analyse explicite de "ce qu'il faut indiquer". Bien que le fait de savoir que les Canadiens-Islandais sont très nombreux dans la province du Manitoba puisse présenter un intérêt anecdotique, ce genre de fait est sans importance à moins que nous sachions (ou, du moins, que nous soyons prêts à défendre l'idée) que résider au Manitoba est quelque chose qu'il faut éviter ou quelque chose de très avantageux. Ces situations ne sont pas toujours évidentes en soi; dans le présent document, nous essaierons de formuler la nature de l'indication pour les mesures proposées. Si les indicateurs sociaux sont des mesures d'évaluation, il est évidemment important qu'ils soient accessibles diachroniquement. Les données chronologiques sont des éléments essentiels dans la mesure du "progrès", de l'impact des politiques sociales et des conséquences des processus démographiques de reproduction et de migration. Les données recueillies lors de certaines enquêtes ne sont pas pour autant inutiles; ce qu'il faut faire ressortir avant tout c'est que ces données

seraient également plus utiles si leur cueillette pouvait se répéter à des intervalles réguliers.

Enfin, la valeur de l'indicateur augmente si la comparaison explicite avec le groupe-type donne une valeur facilement reconnaissable. C'est essentiellement le cas avec des mesures comme l'indice de dissimilarité, mais non pas avec beaucoup d'autres indicateurs. Bien qu'on puisse, par exemple, comparer la valeur médiane d'un groupe en ce qui concerne le prestige professionnel avec celle de la population totale, ces comparaisons pourraient ne pas montrer clairement si le groupe devient plus égal ou non à la majorité. L'on pourrait aborder ce point en fixant la "valeur normale" à 100 et en exprimant, par rapport à cette norme, la valeur en pour-cent de tout indicateur pour toute communauté ethnoculturelle. Si, par exemple, le degré de prestige professionnel médian des représentants de la population active canadienne de naissance ayant deux parents nés au Canada était de 482 en 1971, nous pourrions transformer la médiane comparable pour les personnes d'origine ethnique polonaise (soit 477) en une valeur de 99 pour cent (données tirées de Richmond et Rhyne, 1982 : 98).

Finalement, de bons indicateurs sociaux devraient être "décomposables", c'est-à-dire que l'on devrait être capable d'utiliser un indicateur à différents niveaux de groupement. Il est bien sûr utile d'évaluer les progrès accomplis dans le temps par le groupe des Canadiens-Hongrois par exemple. Il serait encore plus utile si nous pouvions aussi étudier les progrès accomplis par ce groupe dans les différentes régions du Canada ou selon les différentes durées de résidence au Canada. Autant que nous sachions, aucun système d'indicateurs efficace n'a été établi pour étudier les communautés ethnoculturelles du Canada. On a recueilli, il faut le reconnaître, un grand nombre de faits sociaux sur certains groupes (les femmes, les Canadiens de naissance, les minorités de langue officielle), mais aucun qui ait été explicitement conçu comme un indicateur d'intégration ou d'inégalité des communautés ethnoculturelles canadiennes. À ce propos, un modèle qui mérite d'être étudié est celui qui est fourni dans le document intitulé U.S. Commission on Civil Rights : Social Indicators of Equality for Minorities and Women (publié à Washington en 1978 par la U.S. Commission on Civil Rights). Cette publication renferme des indicateurs

relatifs à l'éducation, l'emploi (y compris le métier ou la profession), le revenu et le logement. Pour chacune de ces facettes, on a introduit plusieurs indicateurs. En outre, leur"valeur d'indicateur" est évaluée en fonction de relations établies, c'est-à-dire que les groupes ayant des niveaux d'instruction plus bas sont en vertu de ce fait susceptibles d'avoir des emplois moins prestigieux, des salaires moins élevés, des commodités moins nombreuses dans le logement. Dans tout système d'indicateurs, ces ajustements et ces normalisations sont des exigences nécessaires.

LES DIMENSIONS

Il n'est pas très difficile de produire une longue liste de dimensions avec laquelle on pourrait montrer l'intégration des différentes communautés ethnoculturelles dans la société canadienne. Un document de référence produit par Richmond et Rhyne pour le Symposium sur l'élaboration et l'utilisation des indicateurs sociaux des minorités ethniques et culturelles, tenu à Ottawa en octobre 1982, fournit la documentation de base sur ce sujet. (Jusqu'à présent, nous n'avons pas obtenu d'autres renseignements concernant ce symposium, mais le document de Richmond et Rhyne suffit). En nous inspirant de ce document, nous pourrions commencer avec une liste de sept dimensions différentes. Ainsi que nous le verrons au cours des pages qui vont suivre, ces dimensions devront être réorganisées ultérieurement.

1. Les indicateurs démographiques et liés à la santé

   1. immigration
   2. émigration
   3. migration
   4. répartition par âge
   5. répartition par sexe
   6. statistiques de l'état civil (fécondité, morbidité, espérance de vie)
   7. suicide
   8. toxicomanie et alcoolisme
   9. accidents
   10. santé (physique, mentale)

2. Les indicateurs éducatifs

   1. années de scolarité
   2. formation acquise
   3. grades obtenus
   4. financement des études
   5. alphabétisation
   6. initiation à la langue et à la culture ancestrales
   7. anglais langue seconde
   8. formation professionnelle

3. Les indicateurs économiques

1. secteur d'emploi
2. occupation
3. revenu
4. situation par rapport au seuil de faible revenu
5. chômage
6. surqualification
7. licence
8. travail autonome
9. discrimination dans le domaine de l'emploi

4. Les indicateurs liés au logement

1. type de logement
2. mode d'occupation (possession/location du logment)
3. valeur de l'hypothèque
4. commodités
5. valeur/loyer du logement
6. discrimination dans le domaine du logement

5. Les indicateurs juridico-politiques

1. citoyenneté
2. habitudes de vote
3. représentation à l'assemblée législative
4. représentation dans d'autres corps publics
5. droits de la personne
6. action positive
7. libertés civiles
8. situation de la femme
9. délinquance
10. procédure judiciaire
11. incarcération

6. Les indicateurs culturels

1. perte de la langue
2. rétention de la langue
3. acculturation cognitive
4. acculturation dans le comportement
5. croyances/valeurs
6. arts
7. endogamie/exogamie
8. socialisation des enfants
9. relations sociales
10. concentration géographique
11. religion

7. Les indicateurs psychologiques

1. identité
2. appartenance
3. marginalité
4. satisfactions telles qu'on les perçoit
5. satisfaction ou privation
6. ambitions pour soi-même
7. ambitions pour ses enfants
8. autres traits de la personnalité

Cette liste même si chaque dimension ne compte que pour une mesure contient soixante-trois mesures différentes. (Il est à noter que les statistiques de l'état civil comptent pour une mesure dans ce cas-ci bien qu'elles comportent évidemment plusieurs aspects différents).

Richmond et Rhyne ont rendu un service utile en fournissant cette longue liste, étant donné surtout qu'ils analysent aussi l'accessibilité des données relatives à ces indicateurs (le résumé qu'ils présentent à la page 69 donne à penser que dans le cas de l'"origine ethnique", il y a plusieurs indicateurs pour chaque dimension : le logement,

la situation économique et les données psychologiques ont le plus grand nombre d'indicateurs; c'est la dimension juridico-politique qui en a le moins).

Par contre, une si longue liste d'indicateurs semble plutôt surchargée. Aucun ensemble de données ne contient tous ces indicateurs; certains d'entre eux ne se trouvent probablement dans aucun des ensembles de données dont Richmond et Rhyne font mention. La plus grave lacune peut-être, c'est qu'on ne trouve aucune tentative pour préciser de quelle façon les valeurs observées relativement à chacun de ces indicateurs nous aident à évaluer l'équité, l'intégration, etc. Revenons donc un peu en arrière et analysons les indicateurs susceptibles de nous fournir certains renseignements sur l'intégration.

1. La démographie et l'écologie. L'étude de la documentation nous conduit à penser que l'intégration et le développement d'un groupe sont dans une large mesure déterminés par un certain nombre de facteurs démographiques :

a. L'importance. Le nombre total des membres du groupe dans le pays influence la possibilité qu'il a de développer ses propres institutions. Si les communautés ethnoculturelles sont définies en fonction de l'origine ethnique (mesurée dans les recensements démographiques de 1971, 1981 et 1986), il est donc possible d'obtenir des mesures relativement faciles à l'occasion de chaque nouveau recensement. Certains problèmes peuvent cependant surgir à propos des questions suivantes :

(i) l'origine mixte (par ex. britannique et finlandaise) - la personne intéressée doit décider en connaissance de cause à quel groupe ethnoculturel elle désire appartenir;

(ii) l'identification de groupes particuliers - les données sur l'origine ethnique ne sont utiles que dans la mesure où les catégories acceptées par Statistique Canada reflètent des groupements "réels" dans la société canadienne (des groupes tels que les "Baltes" et les "Benelux" donnent à penser qu'il y a des améliorations à apporter en ce sens). Ce problème est probablement encore plus aigu dans le cas des groupes établis de fraîche date.

Ainsi, il est parfaitement compréhensible de subdiviser les immigrants du Sri Lanka en Tamouls et en Cingalais. Le fait de les classer tous comme des Sri Lankais rendraient les données inutilisables.

b. La durée de résidence au Canada. Dans ce cas-ci, il est possible d'envisager deux mesures distinctes :
(i) le pourcentage des membres du groupe nés au Canada;
(ii) le nombre médian d'années de résidence au Canada pour les membres du groupe qui sont nés dans un autre pays.
On peut obtenir ces deux mesures à partir des données du recensement (à condition que les questions dans ce domaine ne subissent pas de profondes modifications).

c. La concentration résidentielle. Il est possible d'obtenir ces mesures à différents niveaux de groupement : au niveau des provinces (les moins instructives), des comtés et des divisions de recensement (plus instructives, mais encombrantes), pour les districts de recensement au sein de certaines régions (voir le travail de Kralt et Balakrishnan sur la concentration résidentielle à Montréal, Toronto, Vancouver).

d. La distribution selon l'âge. Bien que cette mesure ne nous renseigne pas beaucoup sur l'intégration au sens strict du terme (l'on pourrait objecter que les différences dans la structure par âge entre une communauté ethnoculturelle et la société hôte indiquent les différences dans les particularités globales), ces données sont importantes parce qu'elles nous renseignent sur les besoins particuliers de la communauté. Par exemple, un groupe composé d'une forte proportion de membres de plus de 65 ans ne sera pas bien desservi si on lui offre des cours de niveau secondaire en "langues ancestrales". En outre, ce groupe aura, par définition, des niveaux relativement bas de population active (en d'autres mots, il faudra procéder à une certaine normalisation pour l'âge avant de pouvoir évaluer et comparer d'autres indicateurs liés à l'âge).

c. Richmond et Rhyne proposent d'autres mesures qui bien qu'elles offrent un certain intérêt sur le plan intellectuel, sont probablement impossibles à obtenir dans la pratique. Bien qu'il soit intéressant d'avoir des mesures directes sur la fécondité, la mortalité, la cause de décès, la mortalité infantile et ainsi de suite, ces données requièrent la collecte de

statistiques de l'état civil en même temps que des détails sur l'origine ethnique. Ces données ne sont actuellement pas recueillies; les tentatives visant à modifier la collecte des statistiques de l'état civil ne sont probablement pas justifiables.

2. L'éducation. Il semble qu'on s'accorde de plus en plus pour dire que les préjudices tels qu'on les perçoit causés à certaines communautés ethnoculturelles sont dus en grande partie aux préjudices concernant le niveau d'éducation.

Les mesures indiquant le niveau d'éducation pourraient prendre la forme suivante :

a. Les années de scolarité (ou le plus haut niveau de scolarité atteint). Ces questions sont habituellement posées lors du recensement démographique et il serait facile de les relier aux indicateurs démographiques susmentionnés.

Les problèmes :

(i) l'équivalence. Particulièrement lorsque l'instruction est mesurée en termes de niveau, il faudra trouver des moyens pour établir des équivalences (soulignons que ce problème se pose même avec les provinces canadiennes;

il est bien sûr beaucoup plus important lorsque nous avons affaire à des diplômés du niveau secondaire ayant étudié au Cambodge, au Cameroun et au Canada). Ce problème ne disparaît pas complètement si nous mesurons l'instruction en fonction des années de scolarité terminées (dans certaines sociétés, les étudiants apprennent plus au cours d'une année que dans d'autres);

(ii) la structure par âge. Il apparaît clairement que les groupes qui ont une forte proportion de représentants âgés de moins de 15 ans auront un niveau total d'instruction plus bas. Ces données doivent être normalisées pour l'âge afin d'éliminer ce genre de différence de structure.

b. La proportion du groupe qui a au moins un certain niveau d'instruction (c'est-à-dire au moins quelques années d'enseignement secondaire). Certains aspects problématiques relatifs à l'équivalence sont bien entendu encore présents avec cette variable (néanmoins, ils sont peut-être moins difficiles à résoudre que dans la mesure du plus haut niveau d'instruction atteint).

c. L'accessibilité aux cours en "langues ancestrales". On pourrait envisager cette question du point de vue de l'"offre" : Existe-t-il des cours dans cette langue? Où? Combien d'étudiants peuvent s'y inscrire? En outre, on pourrait donner des renseignements sur la "demande" : Quelle proportion des membres du groupe vivant à une certaine distance de l'endroit où les cours sont offerts est en fait inscrite à ces cours? (Le problème consiste à séparer les membres de la communauté des autres membres qui suivent ces cours pour élargir leurs connaissances générales).

3. Les indicateurs économiques

a. La distribution selon l'emploi

Dans presque toute la documentation étudiée, on remarque de façon générale une concentration plus ou moins importante des membres de différentes communautés ethnoculturelles dans des emplois et des secteurs d'économie particuliers. Il existe différentes approches pour indiquer cette répartition de la main-d'oeuvre selon l'ethnie.

(i) on pourrait simplement subdiviser la population active d'une communauté donnée en catégories professionnelles passablement détaillées (par ex. en utilisant les codes CCDO à quatre chiffres du recensement de la population, puis mesurer la différence entre la composition du groupe et celle de la population active totale du Canada (ou celle d'un groupe de référence particulier comme celui des Canadiens d'origine ethnique britannique). Ces différences pourraient être quantifiées au moyen d'un indice de dissimilarité (pour lequel une valeur de zéro indique l'égalité complète et une valeur de cent indique l'inégalité maximale);

(ii) on pourrait, en répétant l'approche adoptée par Richmond et Kalbach, mesurer la proportion de la population active d'un groupe qui exerce une profession ou occupe un poste de direction;

(iii) on pourrait, en imitant Porter et ses collaborateurs, transformer les catégories professionnelles en degrés de prestige (d'après les travaux de Blishen et de Blishen et McRoberts). L'accomplissement sur le plan

professionnel pourrait alors être indiqué par le degré de prestige médian (en comparaison du degré médian de la population active totale, ou d'un groupe de référence choisi). Dans tous ces cas, les indicateurs devraient se fonder sur des données normalisées (selon l'âge et le sexe, ensemble).

b. Les particularités relatives au secteur industriel

Comme on l'a fait dans le cas des emplois, on pourrait vouloir évaluer le degré de concentration d'une communauté ethnoculturelle dans des secteurs industriels particuliers. Dans ce cas, les approches qui se fondent sur les indices de dissimilarité pourraient être extrêmement utiles. Le but principal n'est pas de dire simplement qu'un groupe représente une très forte proportion dans l'industrie du bâtiment par exemple ou dans le commerce des vêtements, mais d'établir la concentration d'un groupe dans les industries où le milieu de travail est peu désirable, où la syndicalisation est à peu près inexistante et où il y a de grandes fluctuations au niveau des débouchés.

c. Le taux d'activité et l'emploi. Pour les membres qui ont atteint l'âge productif (entre 15 et 64 ans), la proportion de la population active indique jusqu'à quel niveau le groupe a accès aux ressources économiques de la société. Ces données doivent naturellement être normalisées selon l'âge et le sexe pour être significatives. Parmi la population active, les proportions des employés (à plein temps, à temps partiel) et des chômeurs sont d'autres indications de la qualité d'accès à l'emploi. Les mesures de l'emploi et du chômage doivent être analysées ensemble pour évaluer la proportion des "travailleurs découragés", c'est-à-dire des personnes qui ont quitté le marché du travail parce qu'elles n'ont pas réussi à trouver un emploi.

d. La surqualification

Si l'on accepte l'idée que la plupart des emplois ont des exigences relativement limitées en ce qui concerne le niveau d'instruction, il serait alors facile d'évaluer la proportion des employés qui ont

trop de compétences pour le poste qu'ils occupent (quel est le pourcentage des chauffeurs de taxi qui ont un diplôme universitaire?) ou bien, la proportion des personnes qui ont un niveau d'instruction particulier et qui occupent des emplois qui requièrent moins de compétences (quel est le pourcentage de diplômés universitaires qui occupent des emplois pour lesquels la formation universitaire n'est pas requise?).

e. Le revenu du travail. L'un des indicateurs utilisés le plus souvent pour mesurer "l'égalité des chances dans la vie" est le revenu du travail. A bien des points de vue, il s'agit là d'une mesure relativement simple et facilement accessible. Il faut admettre, néanmoins, que le revenu du travail est dans une large mesure déterminé par certaines particularités comme l'âge, le sexe, le nombre d'années d'expérience dans le travail (étroitement associée à l'âge évidemment), le niveau d'instruction, le nombre de semaines ouvrées durant l'année, le nombre d'heures ouvrées durant la semaine moyenne. Ce n'est qu'après que les mesures directes du revenu du travail (au cours d'une année civile ou d'une "semaine de référence") auront été ajustées ou normalisées pour les variables mentionnées

ci-dessus que l'on pourra utiliser cet indicateur pour évaluer l'intégration des membres des diverses communautés ethnoculturelles. (Remarque : la liste des facteurs susmentionnés est bien entendu incomplète. Une étude de la documentation relative à l'inégalité du revenu apportera probablement plusieurs autres facteurs qu'il s'agira d'analyser).

4. Les indicateurs liés au logement. Une mesure importante du bien-être d'un groupe se rapporte à la qualité de l'abri. Quelques indicateurs utilisés dans ce domaine sont presque directement économiques de nature, tandis que d'autres peuvent être un peu plus subjectifs.

   a. Le type de logement. Des recherches ont été effectuées sur les tendances des différents groupes à vivre en appartement ou dans une maison à logement unique. Dans une certaine mesure, cet indicateur dépend bien entendu des particularités résidentielles telles que l'importance de la communauté et la concentration dans les régions rurales ou urbaines. La disponibilité des appartements par rapport aux maisons unifamiliales s'accroît avec l'augmentation de l'importance de la communauté et avec l'augmentation des valeurs foncières.

On peut donc s'attendre à ce que la proportion des gens vivant en appartement augmente pour les groupes qui se concentrent dans les grandes régions urbaines. En outre, il coûte en général moins cher de vivre en appartement que dans une maison à logement individuel (après contrôle de l'importance de la communauté); cet indicateur sera donc également associé au revenu du ménage. Il apparaît évident qu'il faudra appliquer dans ce cas aussi une certaine forme d'ajustement pour le revenu.

b. Le mode d'occupation du logement. Un indicateur économique très clair, dépendant du revenu ou de la richesse dont dispose un ménage. Posséder sa propre maison semble être un but très apprécié dans la société canadienne; aussi, il apparaît clairement que la propriété d'une maison est un bon indicateur de l'intégration d'un groupe dans la société canadienne. Les travaux de Richmond et Kalbach (1980) donnent à penser que les variations dans la propriété d'une maison étaient en grande partie déterminées par des facteurs tels que le revenu et la concentration urbaine. En outre, il semble que la normalisation pour âge est essentielle.

c. La qualité du logement. Certains travaux de Richmond et Kalbach étudient la présence de commodités de ménage (telles le réfrigérateur et la télévision en couleur). Bien entendu, ces mesures sont en grande partie de nature économique : la propriété de biens de consommation relativement coûteux est étroitement reliée au montant du revenu disponible. Même après avoir effectué les ajustements relatifs aux différences dans le revenu du ménage, l'utilité de cette classe d'indicateurs n'est pas si évidente que cela. L'on pourrait soutenir que la possession d'une grande variété de commodités nous renseigne effectivement sur l'intégration d'une communauté ethnoculturelle (et, comme telle, elle constitue une indication). Néanmoins, il se trouvera que la propriété de certaines de ces commodités a des variances si petites que la valeur indicative est plutôt basse. Les mesures possibles de l'état de réfection (ou de délabrement) de l'unité de logement d'un ménage sont plus importantes. (De nouveau, la normalisation au moins pour l'importance de la communauté et pour le revenu du ménage serait nécessaire).

Les données sur l'état de l'unité résidentielle recueillies dans le recensement démographique pourraient être analysées. On ne sait pas si ces données sont suffisamment fiables.

d. La discrimination dans le domaine du logement.

Un indicateur beaucoup moins accessible qui concerne le niveau de discrimination auquel un groupe est soumis en matière de logement (par exemple, dans quelle mesure les propriétaires refusent-ils de louer un logement à des membres d'un groupe particulier, ou dans quelle mesure les propriétaires refusent-ils de vendre leur propriété à des groupes spécifiques). Ces données sont difficiles à obtenir pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le fait que les droits des minorités sont de plus en plus protégés par la loi a transformé ce genre de discrimination qui ne se pratique plus ouvertement comme auparavant mais d'une façon détournée. Ainsi, un propriétaire peut décider de ne pas louer à des familles ayant plus de deux enfants, ou à des fumeurs (on pourrait facilement trouver d'autres exemples). Si les familles nombreuses ou le fait de fumer sont associés à des groupes ethniques particuliers, et bien ces restrictions ont des effets discriminatoires, qu'ils soient voulus ou non.

Deuxièmement, les "actes discriminatoires" dépendent de la stratégie qu'adopte un ménage pour trouver un logement. Il semble que la "location" est associée plus clairement à la discrimination que l'"achat". Par conséquent, les ménages ont plus de chances d'être victimes de discrimination en fonction du nombre de propriétaires éventuels visités (qui lui-même peut dépendre des particularités économiques et des modes de vie). Enfin, le fait d'être victime de discrimination peut jusqu'à un certain point être une variable subjective. Au lieu de mesurer la discrimination en demandant aux personnessi elles avaient déjà été victimes de discrimination dans le marché du logement, il serait préférable de compter le nombre de plaintes enregistrées dans les archives des divers "bureaux des droits de la personne". Cette stratégie ne résoud pas le problème des actes de discrimination "non enregistrés", mais elle peut produire des mesures plus fiables que celles que produit l'approche de l'enquête.

5. Les indicateurs juridico-politiques. Dans le document de Richmond et Rhyne, beaucoup d'indicateurs sont énumérés sous cet en-tête. Plusieurs dimensions données semblent plutôt floues; en outre, des problèmes d'ordre pratique peuvent surgir avec certaines des variables proposées. Néanmoins, il y a certains indicateurs qu'il vaut la peine d'analyser ici :

a. La citoyenneté. Hurd a déjà déclaré en 1955 que la proportion des membres dans un groupe qui adoptent la citoyenneté canadienne est un bon indicateur de l'intégration de ce groupe dans la société canadienne. Bien entendu, ces mesures devraient se limiter aux membres qui ne sont pas nés au Canada. De plus, la normalisation pour le nombre d'années de résidence au Canada sera essentielle. Il se pourrait qu'on veuille exclure les personnes dont la durée de résidence au Canada est inférieure à la période de résidence minimale requise pour pouvoir demander la citoyenneté canadienne.

b. Les autres aspects juridiques. Étant donné les dispositions contenues dans la Charte des droits et libertés du Canada, il semblerait qu'il n'y a presque

rien à dire au sujet des indicateurs juridiques de l'intégration. En général, les différences entre les citoyens canadiens et les immigrants reçus sont universelles (c'est-à-dire qu'elles ne se distinguant pas en fonction des particularités ethnoculturelles). Aussi, toute différence entre diverses communautés serait due à des variations dans les proportions des individus nés à l'étranger qui ne sont pas citoyens canadiens (qui elles-mêmes dépendent de la durée de résidence au Canada du groupe).

c. La représentation dans les corps électifs. La proportion des membres d'un groupe qui se portent candidats à des postes électifs et aussi le taux de succès de ces candidats indiquent le degré de participation de ce groupe à la vie publique d'une société. La liste des corps électifs possibles comprend à la fois le Parlement fédéral, les assemblées législatives provinciales, les conseils municipaux, les commissions scolaires, les commissions hydroélectriques et ainsi de suite. Pour ces mesures, il faut étudier la "population exposée au risque", c'est-à-dire que pour indiquer le degré de participation d'un groupe à la politique municipale, il faudrait compter le nombre de candidats (élus ou non) appartenant à

un groupe particulier et le relier au nombre des électeurs possibles appartenant au même groupe.

6. Les indicateurs culturels. Sous la catégorie culturelle de Richmond et Rhyne, beaucoup de dimensions sont listées et, d'une certaine façon, il est possible de les relier à la culture d'une communauté; le concept a différentes significations qui jusqu'à un certain point permettent de mesurer des aspects très variés du comportement humain. Il est pertinent d'examiner les aspects suivants :

a. Les particularités relatives à la langue. L'une des dimensions du développement et de l'intégration de la communauté est celle de la capacité linguistique et de l'utilisation de la langue. En ce qui concerne le développement de la communauté, il semble important que les membres d'une communauté ethnoculturelle conservent la langue associée au groupe (italienne, islandaise, hindî). D'un autre côté, on a déjà dit qu'une connaissance suffisante de l'anglais et/ou du français est pratiquement une condition nécessaire pour que quelqu'un parvienne à une égalité raisonnable des chances au cours de sa vie dans la société canadienne. En plus des exigences formelles, légales concernant la connaissance de la langue pour pouvoir demander la citoyenneté canadienne,

pour obtenir un permis de conduire ou pour devenir membre de l'une des professions, il y a de nombreuses considérations "informelles" qui font de la facilité de s'exprimer dans l'une des langues officielles du Canada un important facteur (pour communiquer avec le médecin de famille, pour être capable de déchiffrer les notes de l'école qu'un enfant apporte à la maison, pour suivre des cours dans des établissements post-secondaires, etc.). Ces deux aspects peuvent sembler contradictoires jusqu'à un certain point : les efforts que fait un individu pour conserver sa langue originale peuvent freiner l'acquisition ou le perfectionnement d'une deuxième langue. Les anciennes politiques et prises de position théoriques étaient plus enclines à encourager l'apprentissage des langues officielles qu'à appuyer l'apprentissage des langues "ethniques". Des découvertes et des modèles assez récents en linguistique ont modifié cette position. On a démontré que le succès dans l'acquisition d'une deuxième langue est positivement associé au degré de connaissance que quelqu'un a de sa première langue. Un peu paradoxalement, le fait d'appuyer et de perfectionner l'apprentissage de la langue d'une communauté peut donc éventuellement accélérer l'acquisition du français

et/ou de l'anglais par les membres de cette communauté. Nous pouvons donc étudier un ensemble limité d'indicateurs liés à la langue :

(i) "La rétention de la langue". Les données des recensements de 1971, 1981 et 1986 donnent deux mesures :

a) la rétention de la langue "ancestrale" : la proportion des membres d'une communauté ethnoculturelle qui ont rapporté la langue associée à cette communauté comme leur langue maternelle. Cette mesure décrit bien sûr jusqu'à quel degré les ancêtres des membres actuels du groupe ont conservé la langue;

b) la rétention de la langue "actuelle" : la proportion des personnes parlant une langue maternelle donnée qui utilisent couramment cette langue à la maison.

(ii) La connaissance des langues officielles : le pourcentage des personnes parlant une langue maternelle donnée qui sont capables de s'exprimer en anglais ou en français ou dans les deux langues (ce qui suppose évidemment que la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais).

Il ne faudrait pas oublier que les mesures proposées ci-dessus sont des mesures relativement brutes des particularités relatives aux langues des groupes ethniques. La capacité de parler français et anglais ne signifie pas qu'une personne utilise effectivement ces langues dans ses interactions quotidiennes (bien que l'opposé soit vrai : incapacité de parler anglais signifie qu'une personne ne peut pas utiliser cette langue à la maison, au travail ou ailleurs). De plus, les questions relativement simples que fournissent les répondants ne nous donnent pas assez de détails pour nous renseigner sur la "qualité" linguistique de la langue ou des langues mentionnées. Comme consolation, disons qu'il a été démontré que même les mesures simples comme la capacité de parler anglais et/ou français sont fortement associées à des indicateurs tels que le niveau d'instruction, la profession et le revenu gagné du travail.

b. L'endogamie/l'exogamie. Une particularité des groupes ethnoculturels qui semble être logiquement reliée à ses caractéristiques de langue est l'endogamie ethnique et linguistique. Dans quelle mesure les membres du groupe réussissent-ils à épouser quelqu'un qui appartient au même groupe? Comme mesure complémentaire, quelle est la proportion des gens mariés qui ont trouvé un conjoint qui appartient à la majorité? L'on peut affirmer que le fait de ne pas tenir compte dans le choix du conjoint des particularités ethniques du conjoint éventuel est un indicateur du degré d'intégration du groupe dans la société (mais, également, du degré d'acceptation des membres du groupe comme des conjoints convenables par les membres de la majorité). Ces mesures sont plus complexes qu'on ne pourrait s'y attendre. Il faudrait exclure tout d'abord les personnes qui se sont mariées avant d'immigrer au Canada (il serait logique de supposer que les Italiens qui se sont mariés en Italie ont en général une épouse italienne). Deuxièmement, la proportion des membres d'un groupe qui choisissent un conjoint à l'extérieur de la catégorie ethnoculturelle est inversement reliée à l'importance du groupe, simplement à cause du nombre des autres. Par exemple, il n'est pas

possible pour une grande partie des Canadiens d'origine ethnique britannique d'épouser des personnes d'autres origines ethniques parce que le nombre de ces personnes est relativement limité. Pour utiliser la tendance des membres d'un groupe à choisir un conjoint à l'extérieur de la catégorie ethnoculturelle comme un indicateur de l'intégration d'un groupe, il faudra effectuer des ajustements statistiques relativement complexes.

c. La production et la consommation de "produits culturels". Il s'agit là d'un domaine compliqué. L'on pourrait étudier par exemple la quantité de temps dépensée par les membres des groupes ethnoculturels pour lire les journaux, les revues et les livres publiés dans la langue de la majorité, pour regarder des émissions de télévision dans la langue de la majorité, pour assister à des pièces de théâtre, des films, des concerts et ainsi de suite. Néanmoins, ces mesures n'ont pas un contenu indicatif très clair. Évidemment, une large proportion de Canadiens anglophones (et d'origine britannique) ne lisent aucun journal ni livre (ou consacrent très peu de temps dans la journée à cette activité). Des niveaux élevés de "consommation culturelle" de la part d'un groupe donné n'indiquent pas nécessairement qu'il est parfaitement

intégré dans la société canadienne; ils pourraient indiquer simplement qu'un grand nombre de membres de ce groupe passent leur temps à lire (ce qui à son tour pourrait être considéré comme un indicateur d'un manque d'intégration à la culture nord-américaine). D'un autre côté, le temps passé à lire des produits écrits dans la langue d'une minorité peut ne pas dire grand chose non plus en ce qui concerne l'intégration, à moins que nous ayons des renseignements sur les quantités relatives de temps passées à lire dans les différentes langues. Également, la production de produits culturels (données en circulation pour les journaux, les bulletins d'information, les hebdomadaires ethnoculturels; les heures d'antenne pour les émissions de radio et de télévision) peut nous renseigner sur le développement interne de la communauté (normalisé suivant l'importance du groupe), mais pas nécessairement sur son intégration.

7. Les indicateurs psychologiques. C'est probablement la dimension la moins clairement formulée. Les indicateurs utilisés le plus souvent portent sur l'"identité ethnique" et l'"identification"; le premier porte simplement sur la question de savoir si une personne (sent qu'elle) appartient à une communauté ethnoculturelle, tandis que le deuxième porte sur la force (perçue) de cette identité. Si on utilise des mesures telles que le critère de l'"origine ethnique" relié au recensement, il peut être judicieux de relier cette mesure largement objective à une question sur l'"identité ethnique". Porter et ses collaborateurs ont utilisé la question sur l'origine ethnique ainsi qu'une question sur l'auto-identification dans l'enquête de 1973 sur la mobilité des Canadiens. Une analyse rapide du tableau à entrées multiples entre les deux mesures a montré que les proportions de répondants qui s'identifiaient avec le groupe de leur origine ethnique étaient dans l'ensemble très basses (seulement pour les personnes d'origine ethnique italienne, près de cinquante pour cent se sont identifiés comme "Italiens") (De Vries, 1985 : 354). Il faut souligner que ce

.tableau à entrées multiples ne vérifie pas le lieu de naissance; les résultats donnent à penser que la catégorie des personnes nées ailleurs qu'au Canada aurait des proportions raisonnablement élevées d'individus s'identifiant avec leur origine ethnique, mais que celles qui étaient nées au Canada se reconnaîtraient en général comme des "Canadiens". Étant donné ce résultat (qui, incidemment, justifierait une réplique dans une étude traitant plus directement des communautés ethnoculturelles), il est peu probable que les données sur l'identification ethnique ajouteraient quelque chose de substantiel à la mesure de l'"intégration psychologique".

CONCLUSIONS

Le présent document représente une première tentative visant à aborder la question relative à l'indication de l'intégration des différentes communautés ethnoculturelles dans la société canadienne. La philosophie globale s'est fondée sur les principes suivants :

1. Les indicateurs devraient avoir une signification claire en ce qui concerne le concept fondamental de l'intégration. En d'autres termes, si nous savons qu'un indicateur particulier a une valeur de "95" pour un groupe donné, nous devrions être en mesure de juger si oui ou non ce groupe est parfaitement intégré (par contre, nous devrions au moins savoir quelle valeur numérique indiquerait l'intégration "totale").

2. Les indicateurs devraient être recueillis périodiquement et devraient être "distributifs"; ainsi, il devrait être possible d'évaluer les progrès d'un groupe dans le temps, de même que les différences entre les provinces ou les régions du pays, ou entre les grandes et les petites communautés.

3. Les indicateurs devraient être en général facilement accessibles, préférablement comme un sous-produit des efforts de collecte de données normalisées.

4. Les valeurs obtenues devraient autant que possible être soit normalisées, soit ajustées d'une autre façon, afin d'éliminer les effets des facteurs autres que l'appartenance ethnique.

5. Les indicateurs devraient avoir une certaine validité reconnue dans les documents de recherche. En ce sens, la plus grande partie du contenu du présent document se rapporte à l'étude analytique de la documentation sur le développement et l'intégration des communautés. Ce qui en est résulté ne devrait nullement être considéré comme un "bleu" pour établir un système d'indicateurs. Plusieurs problèmes de spécification, de définition, de mesure, de normalisation n'ont pas (encore) été réglés. En outre, il serait raisonnable semble-t-il de s'engager dans une "étude de faisabilité", dans laquelle les indicateurs énumérés ci-dessus seraient examinés quant à leur accessibilité (par ex. voir si les résultats du

recensement de la population sont aussi accessibles que possible ou non, ou d'autres collectes de données récurrentes; voir s'ils sont accessibles pour un grand nombre de communautés ethnoculturelles; la périodicité de la collecte; les difficultés survenant dans la normalisation), à leur comparabilité (dans quelle mesure les différentes sources de données utilisent-elles des critères variables pour les membres dans des communautés données? Dans quelle mesure la même source de données change-t-elle les méthodes de collecte, de codification, d'édition et d'attribution des données?), à leur fiabilité (dans quelle mesure les valeurs observées sont-elles affectées par l'erreur de mesure? Jusqu'à quel point les différentes sources de données sont-elles affectées de différentes façons par les méthodes de mesure?) et à leur validité (par ex. des études supplémentaires sur la valeur indicative exacte de ces indicateurs seront nécessaires).